Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AMBASSADE DE FRANCE A BRASILIA
SERVICE DES VISAS

DEMANDE DE VISA COURT SEJOUR (moins de 3 mois) POUR LES BRESILIENS SE RENDANT EN GUYANE ET DEMANDE DE VISA COURT SEJOUR/TRANSIT SCHENGEN POUR LES ETRANGERS RESIDANTS AU BRESIL

Formulaire et rendez-vous : www.ambafrance-br.org/visas.
Frais de dossier : équivalent à 60 euros monnaie locale
Etrangers au Brésil : Visa de permanence ou RNE (Registro Nacional de Estrangeiro)
La présentation d'un dossier complet n'entraîne pas nécessairement à la délivrance du visa.
Le dossier doit comporter 2 jeux de documents : original et photocopie.

1	☐	Pour les étrangers résidants sur le territoire brésilien : visa ou R.N.E. (Registro Nacional de Estrangeiro) ayant un minimum de 6 mois de validité.
2	☐	1 formulaire de demande de visa de court séjour dûment rempli et signé
3	☐	2 photos 3,5 x 4,5 actuelles
4	☐	Copie de la carte d'identité du demandeur
5	☐	Passeport (émis il y a moins de 10 ans ayant encore au minimum 3 mois de validité après la fin du séjour prévu en France) + photocopie de toutes les pages
6	☐	Justificatif de domicile au Brésil
7	☐	Justificatifs de ressources suffisantes pour la durée du séjour : - Dernière déclaration d'impôts, - 3 derniers bulletins de salaire (commerçants : statuts de la société) - Relevés bancaires récents
8	☐	Réservation du billet d'avion aller/retour
9	☐	Justificatif d'hébergement pour la durée du séjour : - Réservation d'hôtel ; ou - Contrat de location ; ou - Attestation d'accueil originale (délivrée par la mairie du lieu de résidence de l'hébergeant ainsi que la copie de son titre de séjour (pour les étrangers) ou copie de la carte d'identité avec un justificatif de résidence récent.
10	☐	Justificatifs d'une couverture médicale et de rapatriement international de couverture totale de 30.000 euros
11	☐	Pour les mineurs : autorisation parentale : (des représentants légaux avec légalisation de signature).